

AFFAIRE N° 9. - Prise en charge de la gestion du Jardin de l'Etat par la Municipalité.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par sa lettre en date du 2 AVRIL 1971, Monsieur le Préfet m'informe que le Service des Domaines a remis au Département l'usage du Jardin de l'Etat affecté en 1948 au Ministère de l'Agriculture.

Le Département ayant recouvré la pleine et entière propriété de cet immeuble pourrait confier à la Municipalité la gestion du Jardin proprement dit, les bâtiments de l'ex-direction départementale de l'Agriculture et de la Direction des Services Vétérinaires demeurant au Département et le Muséum d'Histoire Naturelle restant affecté au Ministère de l'Education Nationale.

Je vous demande en conséquence, de vous prononcer sur la proposition de Monsieur le Préfet quant à la gestion du Jardin par la Municipalité.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

On nous donne la gestion du Jardin de l'Etat, mais il a toujours été convenu que les bâtiments de la D.D.A. restaient propriété du Département, ainsi que ceux des services vétérinaires et le Muséum. Nous pouvons aménager le Jardin, mais pas changer son affectation. Nous en avons l'entretien, avec des subventions octroyées par le Conseil Général. Maintenant, il est possible que cet entretien nous revienne plus cher que les subventions. Mais, nous aurons quand même un jardin de l'Etat entretenu.

M. FONTAINE. - Au moins les arbres seront sauvegardés.

LE MAIRE. - Au budget départemental, il est prévu 1 000 000 de Frs pour l'entretien et le fonctionnement, et 11 000 000 de Frs pour les clôtures et irrigation. Trois journaliers sont payés par le Département. Ce n'est pas beaucoup et il nous faudra peut-être recruter trois ou quatre autres journaliers.

M. BEDIER. - Ces subventions sont reversées à la Commune ?

LE MAIRE. - Oui.

M. BEDIER. - Pourquoi le Département ne garde-t-il pas l'entretien du Jardin puisque c'est subventionné ?

LE MAIRE. - Vous avez vu comment le Jardin était entretenu ?

M. TESSIER. - Le Jardin a été remis en état par la Commune, il est naturel qu'elle en bénéficie.

Mme ROCHE. - Y aura-t-il une commission qui sera nommée pour l'entretien du Jardin de l'Etat ?

LE MAIRE. - Cela rentre dans le cadre de la Commission des Environnements, dont fait d'ailleurs partie notre collègue CHANE KUNE.

M. CHANE KUNE. - A ce sujet, je voudrais signaler que l'effectif des ouvriers chargé des espaces verts est assez dérisoire.

Mis aux voix, le rapport ci-dessus est adopté à l'unanimité.